



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Djibouti

Question écrite n° 33921

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida à Djibouti. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte anti-sida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Selon une enquête épidémiologique réalisée en 2002 concernant l'épidémie de VIH sida en République de Djibouti, le nombre total de personnes infectées est évalué à 10 000 avec un taux chez les adultes de 2,9 %, chiffres qui situent sur ce plan ce pays dans la moyenne de la zone OMS Afrique subsaharienne. La France, précurseur pour les stratégies de prise en charge des patients atteints par le sida, défend une politique de suivi global de ces patients, qui inclut la prévention mais aussi la prise en charge psycho-sociale et thérapeutique. La France apporte son soutien à la politique nationale de lutte contre le sida de Djibouti de différentes façons : assistance technique, à travers trois spécialistes qui apportent leur expertise dans le diagnostic et la sécurité transfusionnelle, la prise en charge des patients à l'hôpital et un appui au directeur du programme national de lutte contre le sida ; projet du Fonds de solidarité prioritaire (700 000 euros pour trois ans), « renforcement et extension de la sécurité transfusionnelle et de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH sida en République de Djibouti ». Djibouti a déposé un projet de 12 millions de dollars auprès du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont la France est le deuxième contributeur avec une participation de 150 millions d'euros en 2004. Il faut également souligner un don de la banque mondiale, d'un montant 10 millions de dollars sur cinq ans, qui est entièrement consacré à la lutte contre le sida. Ces financements devraient permettre à la République de Djibouti de conduire une politique de lutte contre le sida dont l'objectif est la prise en charge de 3 700 patients à l'horizon 2007. Les progrès à accomplir concernent les ressources humaines formées afin de réaliser une prise en charge efficace des cas de sida. Un effort de coordination des acteurs intervenant dans cette lutte devra également être réalisé pour une plus grande efficacité des actions, l'OMS et l'ONUSIDA devant être chefs de file de cette coordination. La France accentue son plaidoyer auprès des instances internationales de lutte contre le sida pour que des stratégies adaptées aux conditions d'exercice de la médecine en République de Djibouti puissent être mises en oeuvre afin de faciliter l'accès aux traitements au maximum de personnes atteintes, de former les personnels nécessaires et de favoriser avec l'ONUSIDA et l'OMS la coordination des partenaires intervenant dans la lutte contre cette

épidémie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33921

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1176

Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3283